

GE_GERICHTE A/114/2016 vom 20. Juli 2016

GE Cour de justice, 2016-07-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_114_2016

FR: GE_GERICHTE A/114/2016 du 20 juillet 2016

IT: GE_GERICHTE A/114/2016 del 20 luglio 2016

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 20.07.2016
A/114/2016

A/114/2016 ATAS/593/2016 du 20.07.2016 (PC) , RETIRE République et canton de Genève POUVOIR JUDICIAIRE A/114/2016 ATAS/593/2016 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 20 juillet 2016 4 ème Chambre En la cause Monsieur A _____, domicilié c/o Madame B _____, à GENÈVE, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Diane BROTO recourant contre SERVICE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES, sis route de Chêne 54, GENÈVE intimé Vu la décision sur opposition du 30 novembre 2015 du service des prestations complémentaires ; Vu le recours interjeté le 13 janvier 2016 par Monsieur A _____ (ci-après le recourant), par l'intermédiaire de sa mandataire ; Vu le courrier du 7 juillet 2016 de la mandataire du recourant, aux termes duquel ce dernier retire son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle. La greffière Isabelle CASTILLO La présidente Juliana BALDÉ Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.